

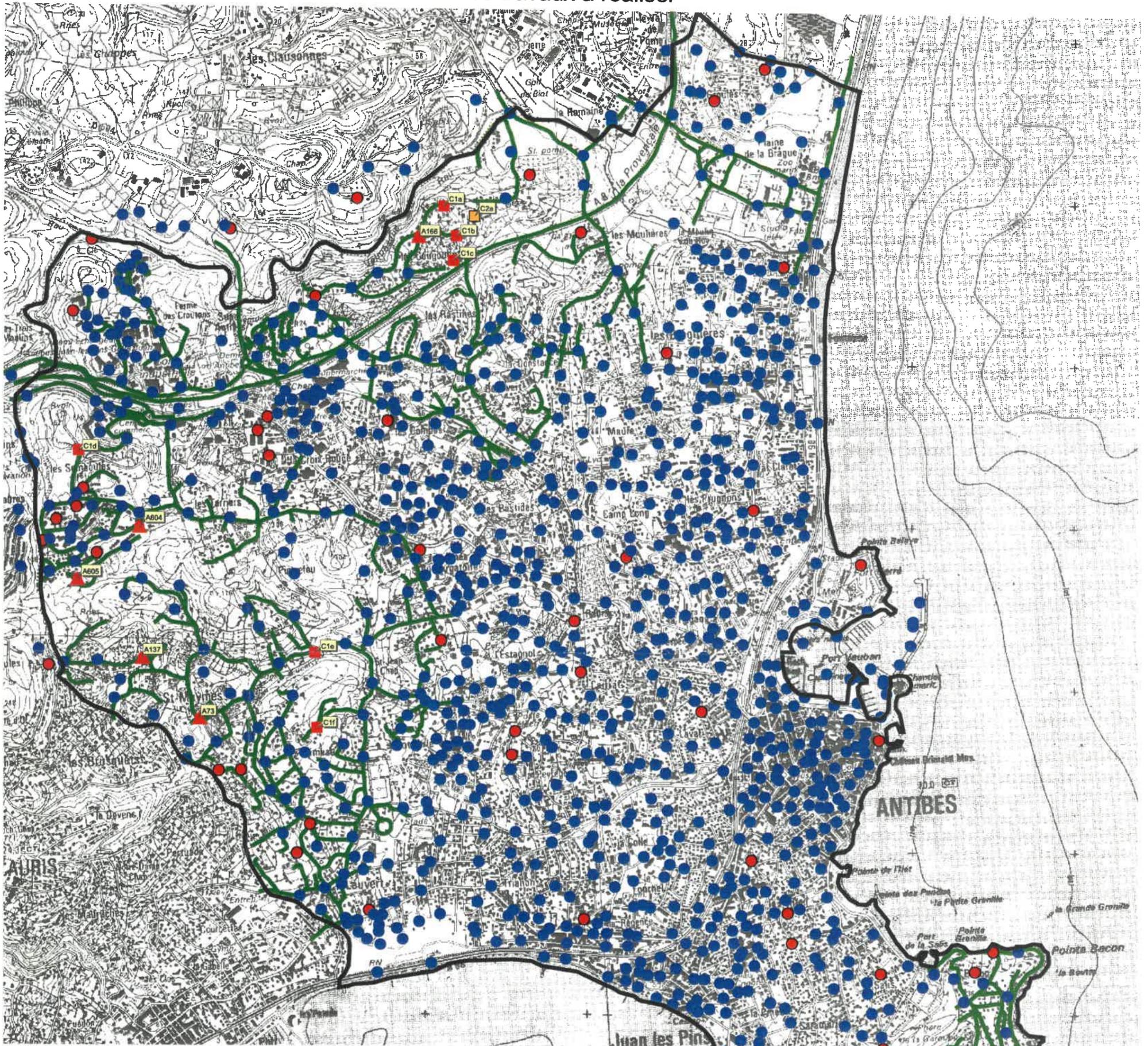


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ANTIBES

Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts

Carte des travaux à réaliser



0 200 400 600 800 1000 Mètres

-  Limite de la commune
-  Voirie hors zone très urbanisée

-  Existant normalisé
-  Existant non normalisé
-  Existant non normalisé à normaliser en 1ère urgence
-  A créer en 1ère urgence (dans les 2 ans)
-  A créer en 2ème urgence (dans les 5 ans)

Document annexé à l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts sur la commune d'Antibes

17 JUIN 2009

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DHM-D 2884

Francis LAMY

